

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE SAÔNE
25660**

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le treize avril à dix-neuf heures, le Centre communal d'action sociale de la Commune de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy Devaux sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, président.

Présents :

Nathalie CASTILLON, Marlène GABLE, Karine GOMES, Charles-Emmanuel PELLETIER, Bernard PREUX, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN.

Excusé : Lylian CALVAT donnant pouvoir à Marlène GABLE.

Absent : Jean-Pierre BONJOUR, Sophie ETTASSI.

Karine GOMES a été désignée secrétaire de séance.

AFFECTATION du résultat 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5,

Il est proposé les affectations suivantes :

BUDGET CCAS	
RESULTAT CA 2021	
FONCTIONNEMENT :	9 836.09
INVESTISSEMENT :	0.00
solde des RAR 2021 / FONCTIONNEMENT :	0.00
solde des RAR 2021 /INVESTISSEMENT :	0
Proposition Inscription / BP 2022	
FONCTIONNEMENT : 002R	9 836.09

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, sur le rapport de Monsieur le Président,

par 8 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- d'affecter le résultat de l'exercice 2021 conformément au tableau ci-dessus et détail en annexe.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 14 /04/2022
Monsieur le Président,
Benoit VUILLEMIN

Préfecture du Doubs
Reçu le 18 MAI 2022
Contrôle de légalité



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :

- Préfecture
- DGFIP
- Trésorerie